

# L'Europe, combien de divisions ?

Igor Martinache

DANS **IDÉES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES** 2015/1 N° 179 , PAGES 4 À 7  
ÉDITIONS **RÉSEAU CANOPÉ**

ISSN 2257-5111

ISBN 9782240035103

DOI 10.3917/idee.179.0004

Date de mise en ligne : 01/04/2015

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-idees-economiques-et-sociales-2015-1-page-4?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...  
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour Réseau Canopé.**

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](http://cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

# L'Europe, combien de divisions ?

**L'Europe cristallise aujourd'hui bien des tensions. Mais, de même qu'elle représente une construction institutionnelle sans précédent, les débats qu'elle suscite ne suivent pas les lignes de clivage habituelles, obligeant à sortir des alternatives simplistes et à réinterroger des notions que l'on croyait familières : marché, démocratie, intégration, solidarité sociale et bien d'autres. Une seule chose est sûre : si elle divise aujourd'hui, il ne faudrait pas oublier en ces temps agités que l'Union fait la force.**

Igor Martinache,  
Prag de SES, université  
de Lille 1 (59)

Les nombres entre crochets renvoient à la bibliographie en fin d'article.

S'il est un qualificatif sur lequel tout le monde pourra s'accorder concernant la construction européenne, c'est bien celui d'ambiguë. À ce sujet, les lectures les plus contradictoires cohabitent en effet dans l'espace public, allant de l'enthousiasme le plus béat aux condamnations sans appel, en passant par un certain pessimisme qui tend à constituer la posture dominante. Quoi qu'il en soit, il s'agit en premier lieu de bien percevoir la diversité des analyses et positions, pour ne pas tomber dans l'opposition habituelle entre le camp des « europhiles » et celui des « eurosceptiques » – pour ne pas dire « europhobes » –, le spectre des positions s'avérant bien plus complexe. Parmi les critiques de l'Union européenne telle qu'elle s'est constituée jusqu'à aujourd'hui, on peut en effet distinguer une palette de postures allant d'un pôle que l'on qualifiera, non sans prudence, « d'extrême droite », pouvant allier un ethnocentrisme – pour dire le moins – des plus réactionnaires avec un libéralisme économique échevelé, à un autre pôle se revendiquant « de gauche », dénonçant à l'inverse la centralité accordée au « marché » au détriment de l'égalité et de la démocratie [1]<sup>1</sup>.

Comme en bien d'autres domaines, le débat ne peut donc se réduire à devoir se positionner « pour » ou « contre » cet objet protéiforme, indissociablement social, politique et économique, et implique dans un premier temps de toujours préciser ce dont on parle. L'Europe désigne en effet tout autant un espace géographique allant « de l'Atlantique à l'Oural » que diverses constructions symboliques et institutionnelles qui ne se recouvrent pas et dont les contours sont eux-mêmes mouvants : l'Union européenne et

ses 28 membres actuels, les 47 pays du Conseil de l'Europe, abritant notamment la Cour européenne des droits de l'homme ou encore l'Union des associations européennes de football (UEFA), regroupant 54 fédérations nationales, pour n'en citer que quelques-unes. Pour s'en tenir à la première, force est de constater que l'enchevêtrement complexe d'institutions, normes et « élites » sociopolitiques, sans équivalent, qui la constituent et en font un véritable « objet politique non identifié », n'en facilite pas la compréhension – ni l'attachement – pour les quelque 500 millions de citoyen(ne)s [2].

Tel un facétieux présage, l'origine même du nom « Europe » est confuse : si l'on évoque souvent la princesse phénicienne, enlevée par un Zeus changé en taureau qui la déposera en Crète fécondée de plusieurs enfants à naître – dont le futur roi Minos –, certains invoquent une étymologie sémitique, et non grecque, avec le terme « *ereb* », le couchant, par lequel les marins phéniciens avaient l'habitude de désigner la bordure occidentale de la mer Égée, par opposition à « *assou* », le levant, qui aurait donné son nom à l'Asie. Au-delà des querelles linguistiques, l'origine du projet politique européen est elle-même entourée d'une grande confusion, et si l'invocation d'un héritage supposé des antiques cités grecques, des Carolingiens ou encore des fameux « États-Unis d'Europe » chers à Victor Hugo, n'est jamais dénuée d'arrière-pensée, il importe de remarquer que le projet d'unification continentale n'a pas débuté le 18 avril 1951 avec la signature du traité de Paris, acte de naissance de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). Mais

il n'est pas que l'étymologie du nom continental qui soit imprégnée de mythologie, et pour saisir certains des enjeux actuels de l'Union européenne, il importe de dépasser la fable mythique des « Pères fondateurs » velléitaires et bienveillants.

Plusieurs chercheurs se sont ainsi employés à mettre en lumière le cénacle bien plus large des artisans de cette institutionnalisation, et surtout leurs convictions atlantistes, économiquement (très) libérales et pour le moins méfiantes vis-à-vis de la démocratie, révélant bien des aspects de la trajectoire prise depuis lors [3, 4, 5, 6]. Pour autant, comme les politistes le savent bien, si la « dépendance de sentier » n'est pas à négliger, un programme institutionnel n'est jamais figé une fois pour toutes, mais encore faut-il le connaître et le comprendre pour tenter d'en modifier le cours. En la matière, la complexité des institutions et des enjeux ne facilite pas la tâche des citoyen(ne)s, et c'est sans doute au moins autant l'« autodéshabilitation », le sentiment diffus de sa propre incompétence en matière politique bien mis en évidence par Daniel Gaxie [7], qui explique l'abstention toujours croissante aux élections européennes, qu'une réelle indifférence à ce qui se joue à cette échelle. En témoigne d'ailleurs la montée actuelle de partis eurosceptiques, voire carrément anti-européens, qui savent mieux que les autres capter les inquiétudes cristallisées par l'Union européenne, ou encore celle des revendications régionalistes, qui, contrairement aux apparences, s'intègrent d'ailleurs souvent très bien au projet de « gouvernance » néolibéral promu par Bruxelles et visant à démanteler les solidarités économiques et sociales [8].

Cette complexité réside d'abord non seulement dans l'enchevêtrement des traités et institutions qui forment la charpente de l'Union européenne – Commission, Conseil européen, Conseil des ministres, Parlement européen, Cour de justice, etc. –, mais aussi dans le fait qu'il n'existe pas un mais bien plusieurs débats européens, qui, sans se confondre totalement, ne peuvent être totalement déliés. Sans pouvoir être exhaustif, il s'agit évidemment dans un premier temps des politiques macro-économiques, qui ne se réduisent pas, loin s'en faut, à la question de la pertinence du *policy mix*, mais posent d'une part la principale réalisation de l'UE que représente le marché unique et ses implications en termes non seulement économiques, mais aussi sociaux, et de l'autre, l'adoption par certains de la monnaie unique, qui pose des problèmes de « coordination »

aussi cruciaux qu'inédits [9]. Au-delà des contraintes budgétaires qu'il impose à une zone monétaire bien peu « optimale », l'euro a également ravivé la question d'une union à plusieurs vitesses, mais aussi et surtout, celle, politique s'il en est, du partage du pouvoir entre les institutions comme entre les États membres, et en fin de compte de la souveraineté démocratique [10, 11]. Ces enjeux demeurent saillants en dépit de la dénonciation déjà ancienne maintenant de la substitution des « choix » collectifs par des « règles » et instruments dont la neutralité n'est qu'apparente [12], avec la promotion d'une « gouvernance » qui a fait du *benchmarking*, la mise en compétition des États membres à partir d'une série d'indicateurs soigneusement construits, sa baguette fétiche [13]. L'harmonisation des politiques, économiques notamment, s'avère en effet très problématique, non seulement du fait d'histoires et de situations contrastées entre pays de la zone, mais aussi de visions politiques radicalement opposées entre les partisans d'un alignement par le bas et les promoteurs d'une approche volontariste qui appellent l'Union à se doter d'un budget digne de ce nom, permettant notamment de lancer de grands investissements communs et les mécanismes de solidarité nécessaires entre les territoires [14]. De même en matière sociale – et fiscale – où, en dépit des discours, l'harmonisation se fait effectivement sur les moins-disants en la matière, détricotant de fait ce qui constitue pourtant la principale invention institutionnelle européenne – indépendamment de la diversité des modèles nationaux –, en même temps que sans doute sa principale force, à savoir l'État social [15]. Sur ces sujets comme en bien d'autres (politique agricole commune, harmonisation socio-fiscale, OGM, gaz de schiste, etc.), la façade consensuelle se craquelle régulièrement sous les intérêts particuliers, ceux des États comme ceux des lobbies de toutes sortes, très actifs et influents à Bruxelles, et met en question les procédures de décision institutionnalisées. Celles-ci se révèlent en effet d'autant plus difficiles à prendre au fur et à mesure que l'Union intègre de nouveaux membres, ce qui la transforme ce faisant au moins autant qu'elle ne transforme ces derniers. Cela amène également à la tension entre approfondissement et élargissement, qui ne se réduit pas, là encore, à une opposition simpliste, et au-delà à la question du périmètre de l'UE et ses relations avec « l'extérieur ». La politique européenne de voisinage (PEV) institutionnalisée en 2003 constitue également un enjeu aussi

méconnu que crucial de l'action communautaire, dont les révolutions « de couleur » à l'Est au début des années 2000, le « Printemps arabe » de 2011 ou la crise ukrainienne encore en cours ont montré toute l'acuité et la complexité [16]. Là aussi, nous sommes en fait en présence d'un enchevêtrement de relations complexes dont ne peut rendre compte la simple distinction entre pays membres et non-membres, avec des accords mouvants se jouant en partie des frontières de l'UE, et là encore, la question diplomatique se révèle indissociable de la diffusion d'une certaine conception de la démocratie, faisant primer l'État de droit sur la participation directe. Celle-ci soulève également les enjeux migratoires et la question de la diplomatie européenne qui, si elle est incarnée depuis 2007 par un haut-représentant<sup>2</sup>, ne présente pas encore une ligne cohérente et affirmée, comme l'ont encore montré les derniers conflits armés, où les nations européennes sont parties en ordre dispersé, mais aussi, d'une autre manière, la négociation pour le moins opaque du Traité de commerce transatlantique (TAFTA).

Ce sont quelques-unes des dimensions, peu visibles dans les radars médiatiques mais néanmoins essentielles, de ces débats entourant la construction européenne que ce dossier se propose d'aborder, en revenant en particulier sur les origines de la construction européenne.

### Un refus originel de la démocratie ?

Battant en brèche certains mythes originels, Robert Salais revient ainsi dans sa contribution sur la période de l'immédiate après-guerre et le tournant des années 1980 pour montrer comment, avant même l'institutionnalisation de la construction européenne, a été fait le choix d'un contournement des procédures démocratiques les plus exigeantes, à travers le primat accordé au libre-échange, puis à la construction d'un vaste marché unique. Cela s'est en particulier traduit par le choix de la libéralisation financière, mais aussi par celui de la gouvernance par la performance quantitative contre la délibération collective du « dialogue social » plutôt que la négociation collective, et se matérialise également dans l'adoption à outrance d'un langage économique technicisé par les responsables politiques.

### La construction juridique du marché contre la politique ?

La construction d'un marché unique implique cependant également et peut-être surtout un cadre

réglementaire robuste et partagé. De ce fait, les juristes ont occupé une place de choix parmi les artisans de la charpente européenne, comme Antoine Vauchez l'explique ici. Il montre au-delà comment cette prééminence a pu exercer une influence décisive sur la forme originale prise par les institutions de l'UE, notamment les trois « indépendantes », la Commission, la Cour de justice de l'Union européenne et la Banque centrale européenne. Et ce, en déployant de fait une logique de l'action politique fondée sur « l'expertise », aux antipodes d'une conception extensive de la démocratie, telle qu'attribuée au mythe des cités grecques antiques pourtant si prompt à être mobilisé.

### L'intégration des migrants, un dangereux contresens

Néanmoins, le décalage entre les principes et la réalité de l'UE n'est sans doute nulle part plus tangible qu'en matière de mobilité humaine. Si les capitaux et les marchandises se déplacent désormais sans entrave ou presque d'un pays à l'autre, il est loin d'en aller de même pour les êtres humains. C'est ce que montre avec force Adrian Favell dans son article, où il remet plus particulièrement en cause une conception problématique et sociologiquement inadaptée de l'intégration, qui conduit finalement à considérer certains migrants communautaires comme « plus égaux que d'autres », pour reprendre le mot de George Orwell. Le sociologue met ce faisant en évidence une conséquence, moins visible et dramatique que les milliers de morts annuels en Méditerranée, de l'approche sécuritaire et excluante de la question migratoire sur le continent, incarnée notamment par la discrète agence Frontex [17], en charge de rendre effectif le concept de « forteresse Europe » [18].

### L'Europe sociale, un chantier déjà engagé

Aux antipodes de ce dernier, et davantage mis en avant par les « eurooptimistes », on trouve l'idée d'un « modèle social » européen dont l'UE serait porteuse. Or, si celui-ci est encore loin d'être abouti, il n'en est pas pour autant une simple chimère, comme le montre enfin Élodie Béthoux dans son texte. Si la volonté de préserver les spécificités nationales en la matière et surtout le caractère institutionnel bien plus que conflictuel de la construction politique européenne jouent encore à plein, la sociologue met en évidence

<sup>2</sup> En l'espèce, actuellement M<sup>me</sup> Federica Mogherini, qui porte le titre très significatif de « haut-représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité ».

les réalisations déjà accomplies ainsi que les espaces de négociation déjà constitués qui, non sans contrariétés, commencent néanmoins à donner corps à un véritable champ de politiques communautaires en ce domaine. Celui-ci entre cependant en contradiction avec le primat accordé au marché unique, ainsi qu'à son régulier élargissement, et implique là aussi de renforcer la visibilité et la représentativité des « partenaires » sociaux déjà constitués à cette échelle [19].

En fin de compte, l'Union européenne apparaît bel et bien comme un projet socio-politique toujours en chantier et dont la récente crise économique a révélé les nombreuses failles. Mais celle-ci ne doit pas pour autant faire oublier les réalisations déjà accomplies,

la convergence économique, mais aussi politique et sociologique, dont ont pu bénéficier ses membres par le passé et qui la rend si attractive pour les autres, et ses atouts non négligeables [20] contre les lamentations déclinistes de certains. Il reste néanmoins bel et bien à définir démocratiquement les plans de la « Maison » que nous voulons, et dont nous avons sans doute plus que jamais besoin dans le contexte global actuel – car n'oublions pas que l'Union fait la force ! Tout bien considéré, la vigueur passionnée des discussions que l'UE ne laisse de susciter actuellement, constitue peut-être moins un chant du cygne de l'idée européenne que celui de sa mue, enfin, en un espace politique digne de ce nom, avec toute l'indétermination que la démocratie réelle implique.

## Bibliographie

- [1] DURAND C. (DIR.), *En finir avec l'Europe*, Paris, La Fabrique, 2013. Plus largement, voir aussi l'ensemble du dossier « Constructions européennes » de ce numéro de la revue fondée par Pierre Bourdieu, disponible librement en ligne.
- [2] COHEN A., *Le Régime politique de l'Union européenne*, Paris, La Découverte, 2014.
- [3] COHEN A., « Le "père de l'Europe" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 166-167, 2007, p. 14-29.
- [4] DENORD F., SCHWARTZ A., *L'Europe sociale n'aura pas lieu*, Paris, éditions Raisons d'agir, 2009.
- [5] SALAIS R., *Le Viol d'Europe. Enquête sur la disparition d'une idée*, Paris, PUF, 2013.
- [6] VAUCHEZ A., *Démocratiser l'Europe*, Paris, éditions du Seuil, 2014.
- [7] GAXIE D., « Cognitions, auto-habilitation et pouvoirs des "citoyens" », *Revue française de science politique*, vol. 57, 2007, p. 737-757.
- [8] DIRKX P., *La Concurrence ethnique. La Belgique, l'Europe et le néolibéralisme*, Bellecombe-en-Bauges, éditions du Croquant, 2012.
- [9] BÉNASSY-QUÉRÉ A., CŒURÉ B., *Économie de l'euro*, Paris, La Découverte, 2014 [3<sup>e</sup> éd.].
- [10] LORDON F., *La Malfaçon. Monnaie européenne et souveraineté démocratique*, Paris, Les Liens qui libèrent, 2014.
- [11] SAPIR J., *Faut-il sortir de l'euro ?*, Paris, éditions du Seuil, 2012.
- [12] FITOUSSI J.-P., *La Règle et le Choix. De la souveraineté économique en Europe*, Paris, éditions du Seuil, 2002.
- [13] BRUNO I., *À vos marques... prêts, cherchez ! La stratégie européenne de Lisbonne, vers un marché de la recherche*, Bellecombe-en-Bauges, éditions du Croquant, 2008.
- [14] AGLIETTA M., BRAND T., *Un New Deal pour l'Europe*, Paris, Odile Jacob, 2013.
- [15] SUPLOT A., *L'Esprit de Philadelphie. La justice sociale face au marché total*, Paris, éditions du Seuil, 2010.
- [16] RUPNIK J. (dir.), *Géopolitique de la démocratisation. L'Europe et ses voisinages*, Paris, Presses de Sciences Po, 2014.
- [17] RODIER C., « Frontex, la petite muette », *Vacarme*, n° 55, 2011, p. 36-39.
- [18] BALIBAR É., *Nous, citoyens d'Europe ? Les frontières, l'État, le peuple*, Paris, La Découverte, 2001.
- [19] WAGNER A.-C., *Vers une Europe syndicale. Une enquête sur la Confédération européenne des syndicats*, Bellecombe-en-Bauges, éditions du Croquant, 2005.
- [20] DÉVOLUY M., *Comprendre le débat européen*, Paris, éditions du Seuil, coll. « Points », 2014.